



Participation frais ex epoux

Par hibiscus

Bonjour,

J'ai divorcé il y a quelques années et j'occupe toujours le logement social que nous occupions depuis sa construction. Nous avons planté à l'époque de notre emménagement un pin parasol qui au fil du temps (30ans) a pris trop d'envergure et se révèle dangereux. La société HLM me somme de le faire abattre, or les devis sont très élevés . Puis je demander une participation à mon ex époux , étant co responsable de la plantation de cet arbre ? Celui ci se montre peu coopératif après discussion...

J'espère que vous pourrez m'éclairer sur le sujet.

En vous remerciant

Par kang74

Bonjour

Il n'est plus solidaire des frais et charges de ce logement .
Donc c'est uniquement à vous de faire le nécessaire .

Par Isadore

Bonjour,

Oui, il aurait fallu lui demander sa participation avant le divorce. Il est normal qu'il ne soit pas très coopératif à l'idée d'assumer des frais relatifs à un logement sur lequel il n'a plus aucun droit, occupé par une personne avec laquelle il n'a plus aucun lien juridique.

Par hibiscus

Bonjour,

Je m'en doutais un peu, merci de vos réponses.